



## 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de La Motte-Servolex souhaite accompagner le développement des espaces de nature, cultivés et collaboratifs en milieu urbain. Elle propose aux copropriétés qui disposent d'un espace vert la possibilité de développer un jardin partagé.

Lieu de rencontre, d'enrichissement personnel et collectif, les jardins permettent aux habitants de s'approprier et d'embellir l'espace en bas de chez eux.

Ces espaces de nature, spontanés et cultivés, contribuent à l'accueil de la biodiversité en ville : la plantation de fleurs mellifères, aromates, haies vives sera encouragée avec la réalisation des petits aménagements comme des nichoirs, des hôtels à insectes, des espaces de prairie fleuries.

Les copropriétés qui le souhaitent seront accompagnées pour créer des espaces de cultures et de nature en ville dans lesquels les habitants auront plaisir à se ressourcer et à expérimenter le « faire ensemble ».

## 2. Sélection des projets

**Structures éligibles:** les copropriétés qui disposent d'un espace vert (surface minimum de 400 m<sup>2</sup>) sur la commune de La Motte Servolex, et qui souhaitent créer un jardin partagé au printemps 2023.

La surface dédiée au jardin partagé comprendra des espaces de cultures, des allées, un abri pour stocker les outils de jardin et permettre une récupération des eaux pluviales, un espace de convivialité, ainsi qu'un espace dédié à l'accueil de la biodiversité.

### **Critères requis:**

- 50% des espaces cultivés seront dédiés aux parcelles de jardinage collectif (*les 50 % restants pouvant être dédiés au jardinage individuel*) ;
- 10 % de la superficie du jardin sera réservé à l'accueil de la biodiversité : plantation de fleurs mellifères, prairie fleuries, haies vives, réalisation des petits aménagements comme des nichoirs, des hôtels à insectes, spirales aromatiques etc ;

- Utiliser de préférence des matériaux de récupération et/ou biosourcés pour l'achat du mobilier (*cabane, table, chaises etc.*) et l'aménagement du jardin (*délimitation des parcelles, petite clôture etc.*).

- Respecter la Charte des Jardins partagés motterains et la faire appliquer par les usagers.

*Annexe : charte des jardins partagés motterains.*

### Évaluation et sélection des projets

Les dossiers seront évalués par les membres des commissions urbanisme, travaux et développement durable.

*La commune retiendra 2 projets/an et souhaite renouveler l'appel à projet en 2023.*

### 3. Engagement de la commune

La commune s'engage à accompagner les copropriétés sur les aspects suivants, en partenariat avec la [scop Les Epigées](#) :

-une assistance technique et administrative pour la création du jardin : accompagnement de la structure porteuse pour élaborer le règlement intérieur, ainsi que l'aménagement du jardin (*partage d'expériences avec les petits jardins motterains et le jardin partagé de la Picolette, place Millon*) ;

-la formation des jardiniers aux pratiques de jardinage au naturel (*mise en lien avec d'autres jardins de la commune*).

-un accompagnement à la création d'un espace biodiversité avec les services environnement et espaces verts de la ville.

### 4. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 03 octobre 2022

- par courriel, au format pdf et à l'adresse suivante :

[aperrin@mairie-lamotteservolex.fr](mailto:aperrin@mairie-lamotteservolex.fr)

- en mairie de La Motte Servolex, adressé au service environnement.

*Annexe : dossier de candidature.*

### 5. Calendrier 2022-2023

- Lancement de l'appel à projet : début juillet

- Clôture du dépôt des candidatures : 03 octobre

- Annonce des projets retenus: 31 octobre

- Démarrage de l'accompagnement du projet jardin : **après validation en AG de copropriété**



#### Pour tout complément d'information au cours de l'appel à projet

Fanny FLORET, chargé de projet jardin pour la scop Les Epigées

07 49 06 54 53

[f.floret@les-epigees.org](mailto:f.floret@les-epigees.org)

